

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 29 juin 2022 à 18 heures -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, CALTERO Claude, LE PAIH, Martine, Adjoint
Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme TORRES Virginie (pouvoir à Mme LE PAIH), M. CABIN Philippe (pouvoir à M. CALTERO), Mme FINTRINI Martine (pouvoir à M. LEBOIS), M. LEPREUX Alain (pouvoir à M. BERTRAND), Mme DESERT Claire (pouvoir à Mme BRETTE), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme CORUBLE), Mme BINARD Marine (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme JOUOT Cassandra (pouvoir à Mme DUJARDIN), M. SAUVAGEOT Anthony

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

Le compte-rendu des délibérations et le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mai 2022 ont été approuvés.

M. le Maire fait part des 3 décisions prises depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020.

Le conseil municipal a pris acte du compte-rendu des commissions suivantes :

- Commission « Culture » - Séance du 09 juin 2022
- Commission « Sécurité - Travaux » - Séance du 13 juin 2022
- Commission « Tourisme – Commerce » - Séance du 15 juin 2022
- Commission « logement – R.A. » - Séance du 15 juin 2022
- Commission conjointe « Travaux », « Education », « Urbanisme » - Séance du 17 juin 2022
- Commission « Education » - Séance du 20 juin 2022

L'assemblée a ensuite adopté les délibérations ci-après :

Délibération n° 2022-06-29/52 : Théâtre Le Rayon Vert – Saison 2022/2023 – Autorisation de signature des contrats & conventions – Grille tarifaire

Le conseil municipal prend connaissance du programme du Rayon Vert pour la saison 2022/2023. A l'unanimité, il autorise, Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir dans le cadre de cette programmation et adopte la grille tarifaire du théâtre.

Délibération n° 2022-06-29/53 : Etablissement Culturel « Théâtre Le Rayon Vert, Scène conventionnée d'intérêt national – Art en Territoire » - Demandes de subventions auprès de la Région Normandie, du Département de Seine-Maritime, de la DRAC Normandie et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – Année 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, Monsieur le Président de la Région Normandie, Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime et Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, une subvention la plus élevée que possible permettant la réalisation du projet du Théâtre Le Rayon Vert de Saint Valery en Caux au titre de l'année 2023

Délibération n° 2022-06-29/54 : Théâtre Le Rayon Vert - Demande de garanties financières après de l'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie (ODIA) pour la saison 2022/2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à percevoir de l'ODIA les garanties financières correspondant aux spectacles programmés au Rayon Vert pour la saison 2022/2023, et à signer les conventions correspondantes.

Délibération n° 2022-06-29/55 : Gestion de la taxe de séjour : choix d'un logiciel spécifique et adoption des taux applicables

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la Société « Nouveaux Territoires » et la séquence de paiement pour l'accès au logiciel et à son exploitation sur 2022 et 2023, et adopte les tarifs de la taxe de séjour, applicables au 1^{er} janvier 2023.

Délibération n° 2022-06-29/56 : Occupation temporaire du domaine public – Convention avec les propriétaires de terrasses

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public par les propriétaires de terrasses, et autorise Monsieur le Maire à en faire application.

Délibération n° 2022-06-29/57 : Projet de fusion/regroupement des écoles – Choix d'une procédure de concours restreint d'architectes

Le conseil municipal, à la majorité, prolonge la mission du cabinet Ciclop, approuve le lancement d'une consultation pour choisir un Cabinet d'architecture et décide de sélectionner par procédure de « concours restreint » un cabinet d'architectes issu de cette consultation.

Délibération n° 2022-06-29/58 : Restauration scolaire – Approbation du règlement intérieur

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du restaurant scolaire et autorise Monsieur le Maire à l'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

Délibération n° 2022-06-29/59 : Restauration scolaire – Mise en place du prélèvement par prélèvement automatique

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement de l'ensemble des produits du service de restauration scolaire.

Délibération n° 2022-06-29/60 : Exonération des pénalités – Société ORANGE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer totalement la société ORANGE BUSINESS SERVICES de leurs pénalités pour un montant de 37 000 €, correspondant au titre 1080 du 31 décembre 2017.

Après quelques informations diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 45

Le Maire,

Jean-François OUVRY